

POPULATIONS DE MAMMIFERES ET D'OISEAUX MARINS

MAMMIFERES MARINS

9.1 Le Comité scientifique ne disposait d'aucune information nouvelle sur l'état et les tendances des populations de mammifères marins. Toutefois, les Etats-Unis ont déclaré qu'ils avaient l'intention de réaliser des recensements aériens des phoques de banquise au cours de l'été austral 1993/94, comme cela a été recommandé par le Comité scientifique lors des dernières réunions (SC-CAMLR-XI, paragraphe 6.4; SC-CAMLR-X, paragraphes 7.10 à 7.12).

PROGRAMME SUR LES PHOQUES DE BANQUISE DE L'ANTARCTIQUE (APIS)

9.2 J. Bengtson a présenté un prospectus provisoire décrivant le programme du SCAR sur les phoques de banquise de l'Antarctique (APIS) (SC-CAMLR-XII/BG/20). Ce document a été préparé à la suite d'un atelier convoqué par le Groupe de spécialistes du SCAR sur les phoques en mai 1993, à St. Paul, USA, auquel la CCAMLR a apporté un soutien partiel. Les principaux objectifs de l'atelier portaient sur la discussion des sujets prioritaires de recherche sur les phoques de banquise et sur la conception du programme de la recherche coordonnée multinationale prévue.

9.3 Il a été noté que le prospectus provisoire, bien qu'en cours d'examen par le Comité exécutif du SCAR avant l'adoption de sa version définitive, a déjà été présenté au Comité scientifique pour informer la CCAMLR des résultats de l'atelier auquel elle a apporté son soutien.

9.4 Le programme APIS, selon la description figurant dans le prospectus provisoire, se penchera sur plusieurs sujets de recherche se rapportant directement à la CCAMLR, notamment en ce qui concerne le Programme de contrôle de l'écosystème de la CCAMLR ainsi que l'état et les tendances des populations de mammifères marins. Par exemple, bien que les phoques crabiers aient été choisis en tant qu'espèce contrôlée dans le cadre du CEMP, la mise en œuvre des activités du CEMP dans la zone de banquise s'est avérée modeste, faute d'un soutien logistique et financier adéquat. Les recherches sur les phoques crabiers exposées à grands traits dans le programme APIS représenteraient donc une contribution inestimable aux travaux du CEMP.

9.5 Le Comité scientifique a identifié plusieurs sujets pertinents aux travaux du WG-CEMP et ayant trait aux phoques crabiers, parmi lesquels il faut mentionner les relations fonctionnelles prédateur/proie, l'écologie alimentaire et la distribution des phoques en fonction des pêcheries. Le développement potentiel d'indices du comportement, de la condition ou de la physiologie pouvant être inclus dans les contrôles des phoques crabiers dans le cadre du CEMP présente également un intérêt particulier.

9.6 Les dernières données de recensement des phoques de banquise n'étant pas disponibles, il n'a pas été possible de déterminer l'état et les tendances de ces populations. Il a été convenu qu'en fournissant des informations qui aideraient à confirmer si les populations de phoques crabiers avaient subi des déclin d'abondance ces dernières décennies, le programme APIS pourrait jouer un rôle important.

9.7 Le Comité scientifique a pris note de plusieurs points d'ordre général qu'il a considérés comme importants pour la mise en œuvre du programme APIS. L'obtention de données mensuelles en toutes saisons, requise par le programme, a été jugée nécessaire. Le programme devrait s'efforcer de garantir que les études sont menées dans des zones géographiques diverses qui représentent bien tous les secteurs entourant le continent (par ex., entre la mer de Ross et la baie Prydz ainsi qu'entre la baie Prydz et la mer de Weddell). L'obtention des données de secteurs où peuvent être observés différents types de glaces de mer, de productivité ou d'océanographie confortera les comparaisons entre les différentes zones.

9.8 Le président du Comité scientifique a été prié de se mettre en contact avec le responsable du Groupe de spécialistes du SCAR sur les phoques pendant la période d'intersession pour lui signaler les zones présentant un intérêt particulier à la CCAMLR. En outre, les Membres désireux de formuler des suggestions particulières pour l'amélioration du texte des prospectus provisoires (par ex., les commentaires sur les références figurant aux Tableaux 1 et 2) ont été encouragés à transmettre leurs observations au secrétaire du Groupe de spécialistes du SCAR sur les phoques.

9.9 Le Comité scientifique a apprécié l'initiative de recherche que représente le Programme APIS. Il a signalé qu'elle était susceptible de contribuer de manière significative aux travaux de la CCAMLR et a estimé, par conséquent, que ce nouveau programme important méritait l'attention de la Commission. Le Comité scientifique a par ailleurs convenu qu'il était nécessaire de s'efforcer d'assurer le développement et le maintien de liens étroits et efficaces de coordination et de communication dans le cadre du Programme APIS.

A cet effet, J. Bengtson a été nommé pour assurer la liaison entre la CCAMLR et le Programme APIS.

OISEAUX

9.10 Une communication importante sur l'état des tendances démographiques des albatros préparée par R. Gales à l'intention de l'Australian Nature Conservation Agency figure dans le document SC-CAMLR-XII/BG/22. Celle-ci met en lumière la vulnérabilité des populations d'albatros dont l'épuisement est causé par la mortalité accidentelle et les taux de reproduction faibles. Le manque de données sur la taille des populations et sur les tendances d'un certain nombre d'espèces est un problème qui a été signalé. Cependant, d'après des observations effectuées à partir des navires de pêche à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone de la Convention de la CCAMLR, les albatros de la plupart des espèces seraient victimes de la mortalité accidentelle lors des opérations de pêche et cette mortalité serait à l'origine de leur déclin démographique. La communication a rappelé la nécessité d'obtenir des données de recensement fiables pour la plupart des populations et des études démographiques à long terme. Il est par ailleurs nécessaire d'entreprendre des études sur le régime alimentaire, le comportement et les tendances lors des sorties alimentaires ainsi que des études détaillées sur les interactions des albatros et des navires de pêche.

9.11 Le Comité scientifique a complimenté l'auteur d'avoir rédigé une communication si détaillée. Il a cependant noté qu'il n'y était pas fait mention des efforts déployés par la CCAMLR et ses Membres qui ont posé des lignes de banderoles et mis en application d'autres mesures dans les pêcheries à la palangre de la zone de la Convention de la CCAMLR et que les affirmations exprimées dans le document présumaient qu'aucun effort n'avait été accompli par les pays autres que le Japon engagés dans les opérations de pêche à la palangre pour appliquer des méthodes destinées à décourager les albatros. Le Comité scientifique a approuvé le fait qu'il conviendrait d'entreprendre de nouvelles études et de mettre en place des programmes de contrôle des populations d'albatros découvertes dans la zone de la Convention. Les nombreuses recommandations de la communication seront reprises par le Comité scientifique lors de l'examen de la mortalité accidentelle à la question 10 de l'ordre du jour.